



Bruxelles, le 22 juin 2022

CM 3603/22

COPEN  
JAI  
DROIPEN  
CYBER  
JAIEX  
ENFOPOL  
DATAPROTECT  
EJUSTICE  
MI

## COMMUNICATION

### CONVOCACTION ET ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

---

Correspondant: maria.castillejo@consilium.europa.eu  
Tél./Fax: +32.2-281.74.53  
Secr.: +32.2-281.3602

---

Objet: Vidéoconférence informelle des membres du groupe de travail  
"Coopération en matière pénale" (COPEN - preuves électroniques)  
**- Matin uniquement**

---

Date: 27 juin 2022  
Heure: 10:00  
Lieu: Videoconference

---

Cette réunion virtuelle se tiendra à l'aide de la plateforme de vidéoconférence du Conseil et permettra à tous les participants de se connecter à distance. Cela signifie que chaque participant se connectera à partir de son ordinateur, de sa tablette ou de son smartphone.

**Chaque délégation est invitée à communiquer au secrétariat du Conseil ([jai.criminal.justice@consilium.europa.eu](mailto:jai.criminal.justice@consilium.europa.eu)) au plus tard le vendredi 24 juin 2022 à 12 h 00, heure de Bruxelles, les noms et adresses électroniques des personnes participantes. Le nombre maximal de personnes connectées par délégation de l'État membre est de 1 + 1.**

Une note d'information sur les modalités d'accès au système et les codes d'accès aux réunions sera envoyée séparément aux participants ultérieurement.

Les délégations trouveront ci-après l'ordre du jour de la réunion.

## **Format: 1+ 1**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Convention des Nations unies sur la lutte contre l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins criminelles.
  - Compte rendu de la deuxième session du comité ad hoc, Vienne du 30 mai au 10 juin 2022.
    - = Présentation par la Commission
  - Préparation de la troisième session du comité ad hoc, New York du 29 août au 9 septembre 2022 - contribution écrite en réponse à la demande du président du Comité Ad Hoc.
    - = Présentation par la Commission
    - = Échange de vues  
10449/22
3. Points divers

---

NB: Les documents du Conseil sont disponibles sur le portail des délégués. Le personnel de salle fournira des copies sur demande et dans les meilleurs délais.  
<https://delegates.consilium.europa.eu>